



# PLAN DE BORNAGE

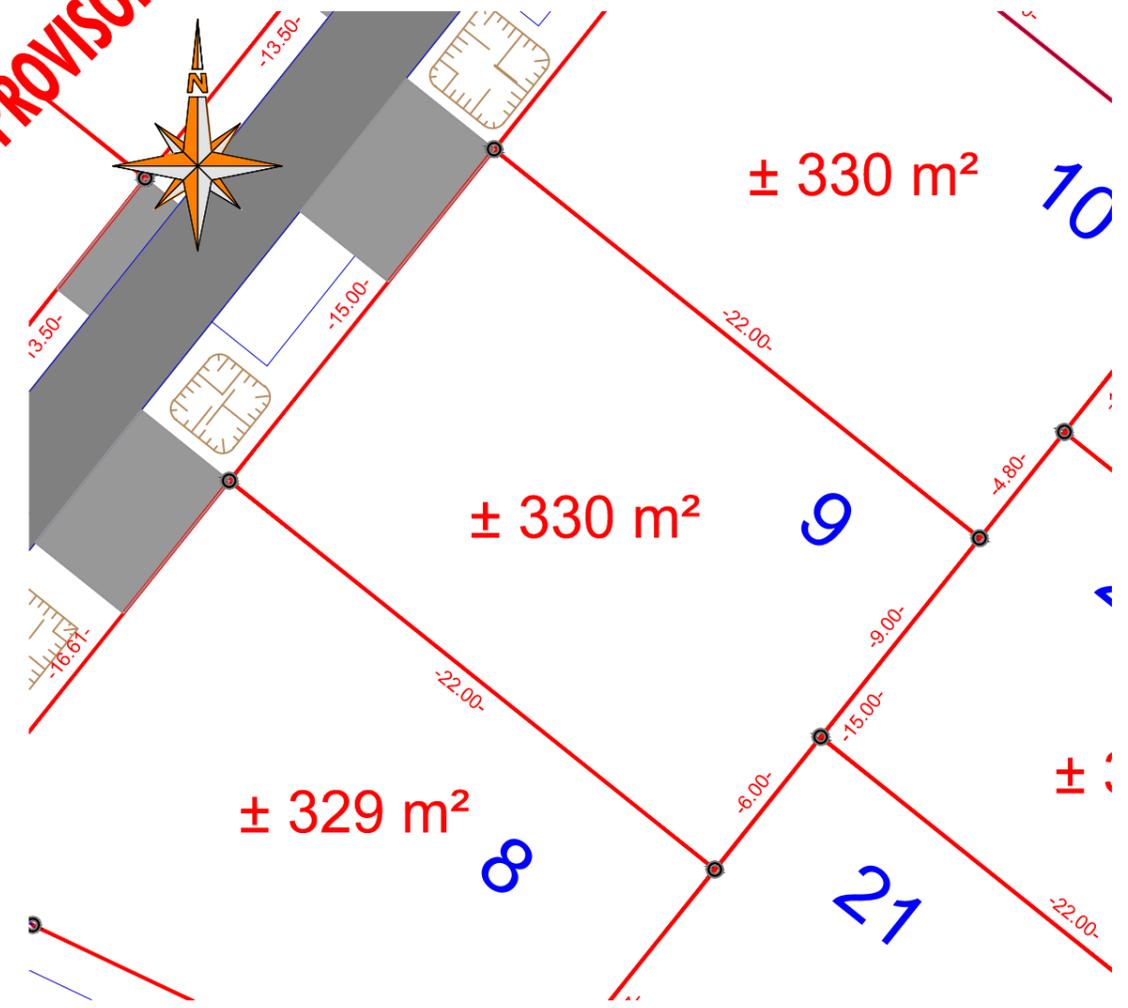
## LOT 9

Département du Pas de Calais  
CALAIS  
Route de Saint Omer

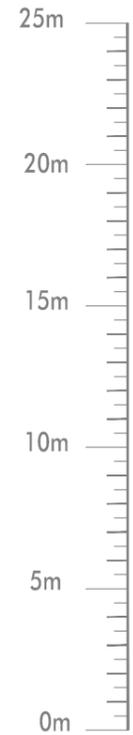
Section -  
Numéro -  
Surface **330 m<sup>2</sup>**

Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif. Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.

**PROVISOIRE**



Dossier : 16536  
Echelle : 1/250



**LEGENDE**

- Sommet caractéristique du lot
- Cotation du périmètre du lot

Auteur	Vérificateur
db	AB
Visa :	Visa :

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes. Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Aménager l'environnement de demain ///

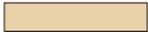
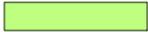
20/07/2021



Dossier : 16536  
Echelle : 1/2000



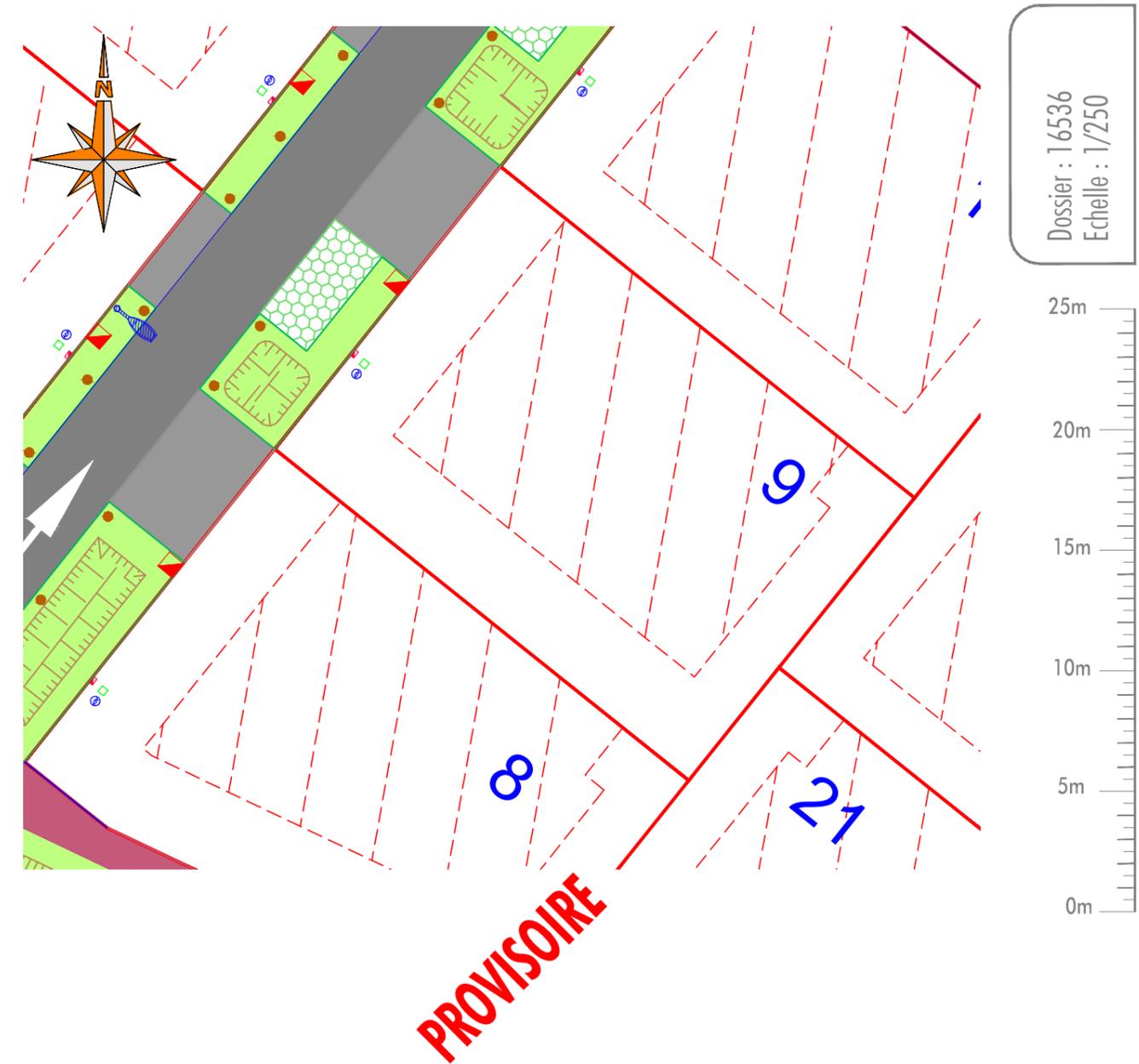
# PRINCIPALES REGLES DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

LEGENDE GENERALE	
<b>URBANISME</b>	 Voirie - Enrobé noir
	 Voirie - Béton
	 Voirie - Sable calcaire stabilisé
	 Voirie - Enrobé rouge + frises pavés type Calais
	 Accès de parcelle - Enrobé 0/6
	 Zone de stationnement - Pavés joints verts
	 Espaces verts - Noue
	 Espaces verts - Engazonnement
	 Servitude carrossable
	 Candélabres
	 Poteau incendie
	 Côte voirie fil d'eau provisoire
	 Zone devant contenir la construction principale (Conforme en surface et superficie au PLU)
	 Recul minimum de 3,50m de l'alignement
	 Toute façade ou partie de constructions principales en retrait des limites séparatives doit être implantée avec un retrait de 2,50m minimum et respecter la condition suivante : la distance, comptée horizontalement (L) de tout point d'une construction au point le plus et le plus proche de la limite séparative, doit être au moins égale de la différence de niveau entre ces 2 points (H) moins 1m, soit $L \geq (H/2) - 1$
<b>RESEAUX DIVERS</b>	Emplacement des réseaux :
	 - Electrique
	 - Télécom
	 - Eau potable
	 Regard de branchement eaux usées Ø400
L'acquéreur devra faire procéder sur la zone d'implantation de sa construction une étude d'avant projet géotechnique et d'étude de sol dénommées "mission G0-G12" afin de déterminer le type de fondation à réaliser en fonction de la nature du terrain.	

## PLAN DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENTS

LOT 9

Département du Pas de Calais  
CALAIS  
Route de Saint Omer



Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes. Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Auteur	Vérificateur
db	PR
Visa :	Visa :

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

